

ACCOMPAGNER



Aux différentes étapes de vos projets, selon votre département, votre CAUE peut vous accompagner dans :

- / l'apport de données et d'informations ;
- / l'aide à la décision, à la définition d'une action ou d'une politique ;
- / les pré-diagnostic et la pré-programmation ;
- / la médiation, la préparation de la concertation autour d'un projet, l'animation du débat public ;
- / l'aide à la définition et à l'élaboration de cahiers des charges d'étude et de mission de maîtrise d'œuvre ;
- / l'organisation de la commande publique ;
- / la participation à des jurys d'appel d'offre ;
- / l'évaluation de politique ou d'action publique
- / l'aide aux services instructeurs.

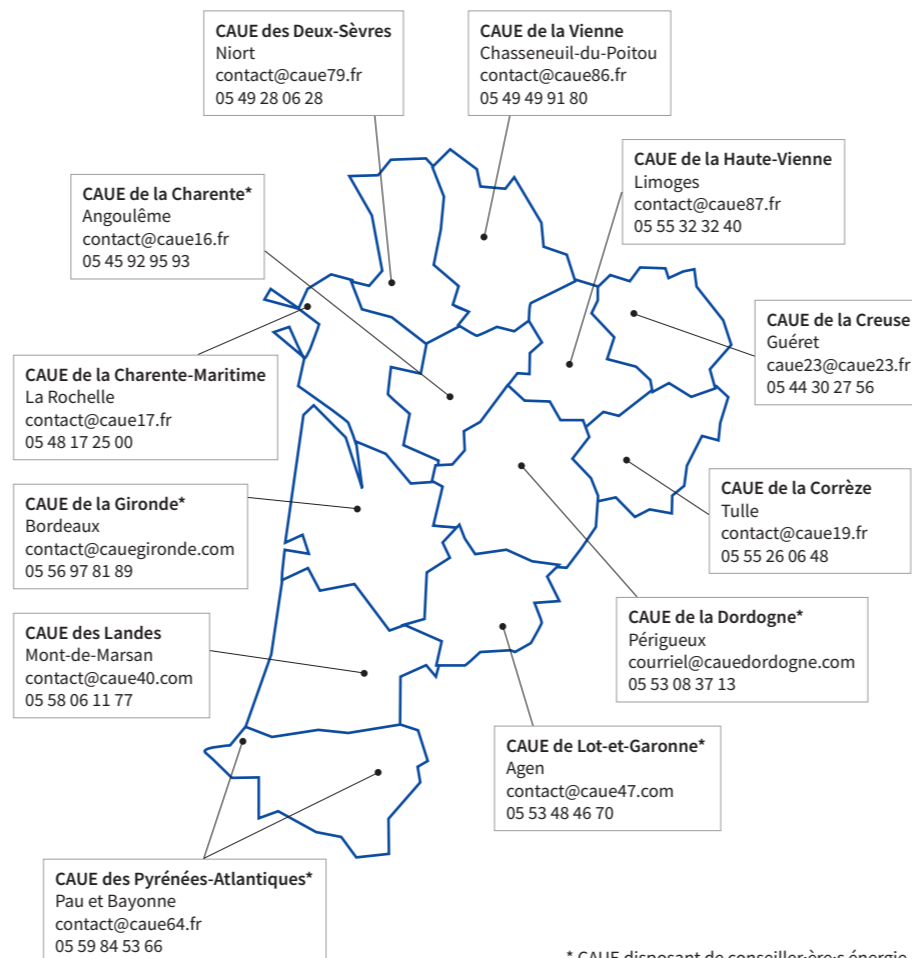
Vous pouvez bénéficier de conseils adaptés à vos besoins, d'un accompagnement court ou dans la durée.

Quelques thématiques pour lesquelles vous pouvez solliciter votre CAUE :

- / la valorisation de votre centre-bourg ;
- / vos documents d'urbanisme et de planification ;
- / l'urbanisation ou la densification de votre commune ;
- / l'aménagement de vos espaces publics, de vos zones d'activités ou de vos entrées de ville ;
- / l'énergie dans vos nouveaux quartiers, vos bâtiments publics ;
- / les circulations et les déplacements ;
- / l'accessibilité des espaces et des bâtiments publics ;
- / le règlement communal de la publicité et enseignes ;
- / la qualité de vos lotissements ;
- / la valorisation de votre patrimoine bâti et végétal ;
- / le devenir de votre foncier, de vos friches ;
- / la prise en compte de la biodiversité dans vos projets.

CONTACTEZ LES ARCHITECTES, URBANISTES, PAYSAGISTES OU CONSEILLER·ÈRE·S ÉNERGIE DE VOTRE CAUE

Une équipe pluridisciplinaire est à votre disposition dans chaque département.



* CAUE disposant de conseiller·ère·s énergie



283 rue d'Ornano - 33000 Bordeaux
Tel : 05 56 12 27 68
contact@urcaue-na.fr
www.urcaue-na.fr



Conception et réalisation : © URCAUE Nouvelle-Aquitaine. Photos : © URCAUE et CAUE de Nouvelle-Aquitaine

- CONSEILLER
- FORMER
- INFORMER
- SENSIBILISER

LE CAUE

Association d'intérêt public créée par le département en application de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT (CAUE) a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Il assure, dans le cadre d'un service public de proximité accessible à tous, la conduite des 4 missions que lui assigne la loi : **CONSEILLER**, **FORMER**, **INFORMER** et **SENSIBILISER**.

Présent dans chaque département de Nouvelle-Aquitaine, le CAUE accompagne les élu·e·s, les agents et les particuliers dans leurs démarches d'aménagement et d'urbanisme.



Le CAUE auprès des collectivités

Le CAUE intervient à toutes les échelles de territoire, du bourg rural à l'agglomération.

En agissant en amont du projet, le CAUE :

- / conseille les collectivités territoriales quelle que soit leur taille ;
- / accompagne les élu·e·s et les agents pour la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- / propose des repères dans les domaines de l'architecture, de l'aménagement, du paysage, de l'environnement et de l'énergie ;
- / renforce les compétences nécessaires à l'exercice de la responsabilité de maître d'ouvrage ;
- / aide à évaluer la pertinence d'une initiative publique ;
- / aide à la préparation de la commande publique et au recours à la maîtrise d'œuvre privée.

FORMER



Le CAUE, partenaire local de la formation des élu·e·s

Depuis plus de 40 ans, le CAUE contribue à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnel·le·s et des agent·s des administrations et des collectivités. Ces formations ciblent particulièrement le **binôme élu·e/technicien·ne**, essentiel dans la vie des collectivités.

Une offre en adéquation avec les préoccupations actuelles

Le CAUE inscrit son offre de formation dans le cadre des politiques publiques nationales et départementales. Il veille à diffuser une information à jour sur les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement ou du paysage.

Une offre en adéquation avec les besoins du terrain

Le CAUE prend en compte le retour du **terrain**, les enjeux liés à de nouvelles exigences réglementaires, les éventuelles liaisons avec des appels à projets ou des labels, des dispositifs (PCAET, TEPOS, PVD)...

Ces formations sont ciblées sur les compétences spécifiques du CAUE et sont en **complémentarité** avec l'offre déjà existante.

Elles privilégient les **retours d'expériences**, la **variété** des intervenants et la **proximité** tout particulièrement appréciée en milieu rural.



SENSIBILISER



Le CAUE propose également des outils de sensibilisation variés et adaptés aux différents publics (élu·e·s, particuliers, enseignant·e·s, scolaires) : ouvrages, dépliants, ressources en ligne, fiches pratiques, vidéos, ateliers, visites de sites, expositions thématiques, concours ou palmarès...

